



**Acat -Burundi**

## **Rapport de monitoring des violations des droits des personnes privées de liberté**

**Période d'Avril, Mai et Juin 2025**

## Table des matières

I.	INTRODUCTION .....	3
II.	TRAITEMENTS INHUMAINS ET DÉGRADANTS .....	3
III.	ASSISTANCE MÉDICALE ADÉQUATE DANS LES PRISONS .....	5
IV.	DÉTENTION ARBITRAIRE .....	6
V.	SITUATION ALIMENTAIRE CARCÉRALE.....	8
VI.	PROBLEMATIQUE PROCEDURALE ET JUDICIAIRE EN MILIEU CARCÉRALE..	9
VII.	SURPOPULATION CARCERALE .....	10
VIII.	CONCLUSION .....	14
IX.	RECOMMANDATIONS.....	14

## I. INTRODUCTION

La situation des prisonniers au Burundi reste très inquiétante. Dans plusieurs prisons du pays, comme à Mpimba, Gitega, Ruyigi, Ngozi, Bururi et Muramvya, on observe encore de nombreux problèmes graves. Les détenus subissent des mauvais traitements, manquent de soins médicaux adéquats, restent enfermés sans jugement ou même après avoir fini leur peine. La nourriture est souvent insuffisante, et les procédures judiciaires sont longues et injustes. Ce rapport résume les faits observés dans ces lieux pour montrer les difficultés rencontrées par les prisonniers et appeler à des améliorations urgentes.

## II. TRAITEMENTS INHUMAINS ET DÉGRADANTS

Les lieux de détention au Burundi continuent de faire l'objet de graves préoccupations en matière de respect des droits humains. Les cas rapportés entre avril et mai 2025 révèlent des traitements inhumains, des actes de violence extrême, des détentions arbitraires et des atteintes à la dignité des personnes privées de liberté. Des situations individuelles dramatiques mettent en lumière un système carcéral où l'impunité, la négligence et l'absence de soins appropriés restent monnaie courante.

A titre illustratif :

1. Le 13 avril 2025, à Gitega, Jean Marie Hakizimana, 29 ans, détenu au commissariat provincial, a été abattu dans des conditions atroces. Alors qu'il s'était vu accorder l'autorisation d'aller aux toilettes, il aurait tenté de fuir. Le policier Evode Louis Niyonsaba l'a blessé par balle avant de l'achever à l'arme blanche, selon sa mère. Inculqué pour vol qualifié, Hakizimana n'avait pas encore été jugé. Aucune assistance n'a été apportée à sa famille pour l'inhumation, aucune déclaration officielle n'a été faite, et le policier responsable n'a fait l'objet d'aucune sanction ni enquête connue à ce jour, soulevant de vives préoccupations sur les exécutions extrajudiciaires et l'impunité policière.

2. Le cas d'Innocent Ntirandekura, alias Rhamadan, originaire de Cankuzo, met en évidence une détention prolongée, illégale et inhumaine. Arrêté en 2022 en Tanzanie pour des soupçons de collaboration avec des groupes armés, il avait été transféré au Burundi sans procès. Après un passage à la prison centrale de Gitega, il a été renvoyé au Service National de Renseignement à Bujumbura le 28 mars 2025, où il est maintenu à l'isolement (situation de fin juin 2025), sans soins médicaux malgré des signes évidents de détérioration physique sévère (jambes gonflées, anémie). Sa famille n'a aucun droit de visite et aucune base légale n'a été avancée pour justifier cette détention. Il s'agit là d'un traitement cruel, inhumain et dégradant, en violation du droit burundais et international.

3. À Bururi, en mai 2025, un autre cas interpelle : Irankunda Eric, un détenu manifestement atteint de troubles mentaux graves, est maintenu dans un environnement carcéral inadapté, sans prise en charge médicale appropriée. Son état se détériore, et son maintien dans une maison de correction, sans soins spécialisés, est dénoncé comme un traitement inapproprié et dégradant, contraire au principe de respect de la dignité humaine.

En avril 2025, l'ACAT-Burundi a recueilli plusieurs témoignages, notamment à Gitega, faisant état d'une légère amélioration dans le traitement des détenus, en particulier une diminution des violences physiques. Les pratiques anciennes, telles que les passages à tabac à la matraque pour des accusations d'espionnage, semblent avoir cessé. Cependant, la détention prolongée et non justifiée d'un prisonnier dans les locaux du SNR provincial témoigne de la persistance de certaines formes de traitements abusifs, quoique plus discrètes.

Voici quelques illustratif :

1. Le 13 avril 2025, à Gitega, Jean Marie Hakizimana, 29 ans, détenu au commissariat provincial, a été abattu dans des conditions atroces. Alors qu'il s'était vu accorder l'autorisation d'aller aux toilettes, il aurait tenté de fuir. Le policier Evode Louis Niyonsaba l'a blessé par balle avant de l'achever à l'arme blanche, selon sa mère. Inculqué pour vol qualifié, Hakizimana n'avait pas encore été jugé. Aucune assistance n'a été apportée à sa famille pour l'inhumation, aucune déclaration officielle n'a été faite, et le policier responsable n'a fait l'objet d'aucune sanction ni enquête connue à ce jour, soulevant de vives préoccupations sur les exécutions extrajudiciaires et l'impunité policière.

2. Le cas d'Innocent Ntirandekura, alias Rhamadan, originaire de Cankuzo, met en évidence une détention prolongée, illégale et inhumaine. Arrêté en 2022 en Tanzanie pour des soupçons de collaboration avec des groupes armés, il avait été transféré au Burundi sans procès. Après un passage à la prison centrale de Gitega, il a été renvoyé au SNR à Bujumbura le 28 mars 2025, où il est maintenu à l'isolement, sans soins médicaux malgré des signes évidents de détérioration physique sévère (jambes gonflées, anémie). Sa famille n'a aucun droit de visite et aucune base légale n'a été avancée pour justifier cette détention. Il s'agit là d'un traitement cruel, inhumain et dégradant, en violation du droit burundais et international.

3. À Bururi, en mai 2025, Iradukunda Eric, un détenu manifestement atteint de troubles mentaux graves, est maintenu dans un environnement carcéral inadapté, sans prise en charge médicale appropriée. Son état se détériore, et son maintien dans une maison de correction, sans soins spécialisés, est dénoncé comme un traitement inapproprié et dégradant, contraire au principe de respect de la dignité humaine.

En avril 2025, l'ACAT-Burundi a recueilli plusieurs témoignages, notamment à Gitega, faisant état d'une légère amélioration dans le traitement des détenus, en particulier une diminution des violences physiques. Les pratiques anciennes, telles que les passages à tabac à la matraque pour des accusations d'espionnage, semblent avoir cessé. Cependant, la détention prolongée et non justifiée d'un prisonnier dans les locaux du Service National de Renseignement provincial témoigne de la persistance de certaines formes de traitements abusifs, quoique plus discrètes.

### III. ASSISTANCE MÉDICALE ADÉQUATE DANS LES PRISONS

Entre avril et juin 2025, la question de l'accès aux soins médicaux dans les établissements pénitentiaires du Burundi a mis en lumière des réalités contrastées. Si certaines prisons provinciales témoignent d'une amélioration progressive, d'autres continuent de faire face à de graves défaillances, mettant en danger la vie des détenus.

En avril 2025, la situation semblait relativement stable dans certaines provinces. À Ruyigi, les soins médicaux sont considérés comme accessibles, avec la possibilité pour les détenus gravement malades d'être transférés à l'hôpital.

À Muramvya, les malades sont également emmenés à l'hôpital, mais certains manques persistent, notamment l'absence d'un service ophtalmologique et de suivi psychologique, alors que des détenus souffrent de troubles mentaux non traités.

À Gitega, en revanche, les limites structurelles sont plus visibles : certains prisonniers politiques refusent les transferts médicaux, craignant des représailles, et les soins de nuit sont difficiles à organiser à cause du double contrôle des clés entre l'administration pénitentiaire et le service de renseignement provincial. L'accès aux médicaments reste limité, ce qui compromet le suivi médical de nombreux détenus.

En mai 2025, des améliorations timides apparaissent. À la prison de Mpimba, les détenus peuvent désormais être transférés pour des soins médicaux, ce qui marque un changement par rapport aux années précédentes où cela était souvent refusé.

À Bururi, malgré l'arrêt de l'approvisionnement en médicaments par le CICR, les soins se poursuivent tant bien que mal. Cependant, un cas alarmant est signalé à la Police Judiciaire de Ngozi, où un détenu gravement malade est maintenu au sol sans aucune assistance, faute de disponibilité du procureur. Ce cas illustre la persistance de négligences graves dans certains établissements, en particulier les cachots de la police, où les conditions sanitaires sont déjà jugées déplorables.

En juin 2025, des drames soulignent les limites du système. À Mpimba, malgré une prise en charge régulière des malades, deux détenus sont décédés des suites d'une hépatite non traitée à temps. Il s'agissait de Uwimana Fiston, qui purgeait une peine de dix ans et devait être libéré dans sept mois, et d'un autre détenu musulman nommé Juma. Ces décès ont ravivé les inquiétudes sur l'absence de dépistage systématique et de suivi pour les maladies graves, notamment les hépatites B et C.

À Gitega, les soins sont désormais jugés accessibles, mais les anciens détenus de la crise de 2015 restent soumis à une surveillance renforcée. En cas de besoin de transfert à l'hôpital, ils sont souvent maintenus à l'intérieur, par crainte d'évasion.

Au cours de ce trimestre d'avril à Juin 2025, bien que des efforts soient notés dans certaines prisons, les inégalités persistent fortement. Les entraves administratives, la méfiance sécuritaire et l'absence de ressources médicales suffisantes continuent de nuire à une prise en charge efficace des détenus malades, allant jusqu'à provoquer des décès évitables.

La situation met en lumière la nécessité d'un renforcement urgent du système de santé en milieu carcéral, dans le respect de la dignité humaine.

#### **IV. DÉTENTION ARBITRAIRE**

Le 8 avril 2025, à Makebuko (province de Gitega), Désiré Hatungimana, 32 ans, militant du parti Congrès National pour la Liberté (CNL), a été arrêté et détenu arbitrairement alors qu'il venait porter plainte au poste de police communal. Il est accusé par des membres des Imbonerakure, dont Emmanuel Ntibashirakandi, d'avoir organisé des réunions nocturnes illégales et de posséder des tracts hostiles au président. Des témoins évoquent une arrestation brutale, sans preuves, motivée par des considérations politiques. Les enquêtes sont en cours, selon le chef local, mais la coalition Burundi Bwa Bose dénonce une manœuvre d'intimidation à l'approche des élections générales du 5 juin et exige la libération des détenus politiques.

Le 8 avril 2025, Jérémy Manirakiza, secrétaire général de la Fédération burundaise de football (FBF), a été placé en détention provisoire à la prison centrale de Mpimba à Bujumbura, après son arrestation le 27 mars 2025 par le Service national de renseignement (SNR) à son retour du Maroc. Il lui est reproché d'avoir exprimé, via un groupe WhatsApp familial, un soutien présumé au mouvement rebelle M23, actif à l'est de la RDC. Des propos jugés hostiles au président Évariste Ndayishimiye auraient aussi été échangés dans ce groupe.

Le 17 avril 2025, deux militants du parti d'opposition CNL, Gatoni Thierry et Ndayishimiye Thierry, ont été arrêtés et placés au cachot du commissariat communal de Kayogoro, en province de Makamba. Ils sont accusés d'avoir diffusé des tracts au nom d'un groupe armé, la Burundi Democracy Liberation Force (BDF-Abisezerano), qui critiquaient le président pour son refus de dialoguer avec les opposants. Cette arrestation s'inscrit dans une vague de répression ciblée contre les membres du CNL. D'autres militants, notamment dans la zone Mugeni, sont traqués par les Imbonerakure, jeunes affiliés au parti au pouvoir, sous les ordres de Marc Bigorimana, Pierre Nsabimana, et en collaboration avec la police locale. Trois autres personnes ont réussi à s'enfuir.

Le 27 avril 2025, dans la commune de Bugendana (province de Gitega), une femme nommée Goreth Niyibizi, accompagnée de son nourrisson de trois mois, est retenue dans un conteneur servant de cellule au poste de police de Mutoyi. Elle aurait été arrêtée après que son mari, impliqué dans un accident de moto ayant blessé un civil, a pris la fuite. Aucune charge officielle ni décision judiciaire ne justifie sa détention, ce qui soulève des préoccupations en matière de légalité et de respect des droits humains. Tandis que la population et les autorités locales, dont la cheffe de colline de Cishwa, réclament sa libération, la police invoque une enquête en cours pour justifier son maintien en détention. L'affaire met en évidence des conditions de détention dégradantes, un usage abusif de la détention préventive et le manque de garanties pour les femmes et enfants en garde à vue.

Le 21 mai 2025, il a été rapporté que Pierre Nkurunziza, arrêté en avril 2016 à Musaga alors qu'il n'avait que 20 ans, est toujours détenu à la prison centrale de Mpimba. Pourtant, une ordonnance de libération avait été rendue en sa faveur le 30 mai 2016 par le Tribunal de Grande Instance, sans qu'aucun recours ne soit introduit contre cette décision. Des sources indiquent que le dossier aurait été délibérément dissimulé par l'ex-directeur de la prison, le Colonel Serges Nibigira, empêchant l'exécution de la décision judiciaire. Après neuf années de privation de liberté sans procès, cette situation constitue une détention arbitraire flagrante et témoigne d'un grave dysfonctionnement du système judiciaire burundais.

Le 5 juillet 2025, à la prison centrale de Gitega, un employé Imbonerakure, Jean NDUWIMANA, a été surpris avec de la drogue. Malgré la saisie, il n'a subi aucune sanction. En revanche, le chef de la sécurité Alfred Batazira, qui avait ordonné la fouille, a été emprisonné. Toutes les activités de la prison ont été suspendues. Les détenus dénoncent l'impunité et exigent la libération d'Alfred et la sanction de Jean. Cette affaire illustre une détention arbitraire et une impunité flagrante.

## V. SITUATION ALIMENTAIRE CARCÉRALE

Des données recueillies dans plusieurs prisons provinciales du Burundi au cours de ce trimestre révèlent une situation alimentaire alarmante dans certaines localités, marquée par des pénuries, une qualité médiocre des rations et des pratiques discriminatoires. Si certaines prisons présentent une relative stabilité, d'autres connaissent des irrégularités critiques, affectant principalement les détenus les plus vulnérables, notamment ceux sans soutien extérieur.

A titre illustratif :

### ✓ **Avril 2025**

*Prison de Gitega* : La situation est jugée préoccupante. Une pénurie de haricots a duré plus d'une semaine. Aucun repas n'a été distribué le 15 avril, et les jours suivants ont été marqués par une alimentation aléatoire (parfois de la farine seule, parfois des haricots de mauvaise qualité). Les détenus craignent des conséquences sanitaires graves.

*Prison de Ngozi* : Aucune pénurie alimentaire, mais un problème de cuisson des haricots dû au manque de bois de chauffage a été signalé.

*Prison de Ruyigi* : Dès le 20 avril, absence de bois de chauffage ayant empêché la cuisson. Le 28 avril, des arbres tombés ont été brûlés pour pallier le manque, mais les rations restent jugées insatisfaisantes.

### ✓ **Mai 2025**

*Prison de Mpimba* (Bujumbura Mairie) : Depuis le 20 avril 2025, les haricots ne sont plus distribués faute de bois. Le 28 mai, des solutions de fortune ont permis une cuisson minimale. Situation toujours mauvaise malgré quelques améliorations ponctuelles.

*Prison de Bururi* : Légère amélioration globale. Présence de farine de manioc, bien que parfois mélangée au sable. Haricots en très mauvais état, parfois jetés. Des inégalités dans l'usage des terres agricoles de la prison ont été signalées, bénéficiant à certains groupes (forces de sécurité).

### ✓ **Juin 2025**

*Prison de Gitega* : Les rations ont été distribuées conformément à la quantité prévue, aucun changement positif, mais pas d'aggravation majeure signalée.

*Prison de Mpimba* : Situation stabilisée. Le bois de chauffage est redevenu disponible à partir du 17 juin, permettant une distribution régulière de haricots. Les rations restent faibles mais disponibles.

Entre avril et juin 2025, plusieurs prisons du Burundi ont été confrontées à des difficultés majeures dans la fourniture alimentaire, notamment Gitega, Mpimba et Ruyigi, principalement en raison du manque de haricots et de bois de cuisson.

D'autres établissements comme Ngozi et Bururi ont connu des conditions plus stables, bien que des problèmes de qualité ou de gestion interne persistent. La détérioration de l'alimentation en prison soulève de graves préoccupations sanitaires et humanitaires, accentuées par l'absence d'explication ou d'intervention efficace des autorités pénitentiaires.

## **VI. PROBLEMATIQUE PROCEDURALE ET JUDICIAIRE EN MILIEU CARCÉRALE**

Au cours de la période allant d'avril à juin 2025, les données recueillies dans plusieurs prisons du Burundi révèlent une problématique judiciaire profondément enracinée, marquée par des lenteurs procédurales, des blocages administratifs, et une politisation persistante de la détention. Malgré quelques initiatives positives dans certaines régions, la majorité des établissements pénitentiaires continuent de faire face à de graves défaillances dans le traitement des dossiers judiciaires, affectant gravement les droits fondamentaux des détenus.

En avril 2025, plusieurs établissements pénitentiaires témoignent déjà d'un dysfonctionnement flagrant.

À Muramvya, des personnes condamnées pour des raisons politiques restent en détention prolongée sans jugement ou libération, malgré l'épuisement des voies légales.

À Gitega, les affaires politiques jugées ne débouchent sur aucune décision concrète, laissant les détenus dans une incertitude prolongée.

Toutefois, à Ruyigi, une lueur d'espoir se manifeste à travers le passage d'une commission du ministère de la Justice, dotée d'ordinateurs, qui interroge les détenus sur tout leur parcours judiciaire. Cette initiative semble plus structurée et inclusive, bien que ses effets concrets restent à confirmer.

En mai 2025, la situation s'est dégradée dans plusieurs établissements.

À Mpimba, aucune commission ne se présente, et lorsqu'elles viennent, elles refusent de se prononcer. Le blocage administratif devient manifeste : les prisonniers ayant purgé leur peine ne sont pas libérés, particulièrement ceux accusés dans des affaires politiques (Atteinte à la Sécurité Intérieure de l'Etat, etc.). Les libérations sont désormais soumises à une chaîne hiérarchique rigide, où le directeur de la prison attend l'aval du procureur, qui à son tour dépend du procureur général.

À Bururi, la situation est plus contrastée : si un procureur local procède à des libérations régulières pour des délits mineurs, le procureur de la Cour d'appel continue quant à lui d'ordonner des détentions arbitraires, même pour des affaires classées sans suite. Les détenus y expriment clairement leur désespoir et appellent à une mobilisation pour les cas de longues peines.

En juin 2025, les blocages persistent.

À Mpimba, toujours aucune commission ne se déplace. L'inaction judiciaire est aggravée par un contexte électoral et festif mobilisant les autorités, reléguant les affaires judiciaires au second plan. L'accès aux tribunaux devient difficile, même pour les témoins appelés à comparaître. Les juges semblent attendre des frais de mission pour se prononcer, ce qui crée des suspicions de corruption et retarde davantage les décisions.

À Gitega, aucun progrès n'est constaté, notamment pour les détenus politiques. Les anciens prisonniers restent incarcérés par simple volonté du procureur général, sans aucun fondement juridique nouveau.

## VII. SURPOPULATION CARCERALE

La surpopulation carcérale demeure un problème structurel préoccupant. Malgré quelques libérations ciblées, notamment à Bururi et Ngozi, les efforts restent insuffisants face à l'ampleur du phénomène. À Ruyigi, la situation est particulièrement critique, avec une population carcérale dépassant de plusieurs fois la capacité prévue. Les conditions de détention restent marquées par la promiscuité, l'insalubrité et le manque de soins, compromettant la dignité des détenus et soulignant l'urgence de réformes pénitentiaires durables.

### Mois d'avril 2025

Prisons	Capacité d'accueil	Nombre total de prisonniers	Nombre de prévenus	Nombre de condamnés	Dépassement en pourcentage
Bubanza	200	343 avec 5 Nourrissons	143	200	171,50%
Bururi	250	189 avec 2 Nourrissons	156	33	75,60%
Gitega	400	1176 avec 13 Nourrissons	629	547	294,00%
Mpimba	800	3705 avec 12 nourrissons	2261	1444	463,13%
Muramvya	100	779 avec 4 nourrissons	367	412	779.00%

Muyinga	300	513 avec 6 nourrissons	128	385	171,00%
Ngozi	650	1678 avec 12 mineurs et 15 nourrissons	572	1094	443,20%
Rumonge	800	1348 avec nourrisson	1 443	905	168.50%
Rutana	350	371 avec 2 Nourrissons	166	205	106,00%
Ruyigi	300	675 avec 7 Nourrissons	324	351	225,00%

- La population carcérale au mois d'avril 2025 était de **10 927** prisonniers + **67** nourrissons = **10 994**.
- Le total des prévenus est de **5.189** adultes+**65** mineurs=**5.254**.
- Le total des condamnés est de **5.576** adultes+**97** mineurs= **5.673**

Dans les 10 prisons de la zone d'action de l'ACAT-Burundi, la population carcérale est de **10.777** pour une capacité d'accueil de **4150** prisonniers.

 Mois de Mai 2025

Prisons	Capacité d'accueil	Nombre Total de prisonniers	Nombre de prévenus	Nombre de condamnés	Dépassement en pourcentage
Bubanza	200	347 avec 5 Nourrissons	141	206	173,50%
Bururi	250	254 avec 3 Nourrissons	156	98	101,60%
Gitega	400	1183 avec 14 Nourrissons	467	716	295.75%
Mpimba	800	3764 avec 13 Nourrissons	2332	1432	470,50%
Muramvya	100	781 avec 5 Nourrissons	359	422	781,00%
Muyinga	300	519 avec 6 Nourrissons	139	380	173,00 %
Ngozi	650	1736 avec 13 mineurs et 13 Nourrissons	620	1103	458,9%
Rumonge	800	1386 avec 1 nourrisson	486	900	173,25%
Rutana	350	381 avec 1 Nourrissons	170	211	108,86%
Ruyigi	300	675 avec 5 Nourrissons	317	358	225,00%

- La population carcérale au mois de mai 2025 était de **11.175 détenus+66 nourrissons=11.241.**
- Le total des prévenus est de **5.187 adultes+68 mineurs=5.255.**
- Le total des condamnés est de **5.826 adultes+944 mineurs= 5.920.**

Dans les 10 prisons de la zone d'action de l'ACAT-Burundi, la population carcérale est de **11.026** pour une capacité d'accueil de **4150** prisonniers.

 Mois de Juin 2025

Prisons	Capacité d'accueil	Nombre total de Prisonniers	Nombre de Prévenus	Nombre de condamnés	Dépassement en Pourcentage
Bubanza	200	350 avec 5 Nourrissons	140	110	175,00%
Bururi	250	280 avec 3 Nourrissons	175	105	112,00%
Gitega	400	1200 avec 15 Nourrissons	479	721	300,00%
Mpimba	800	3855 avec 14 Nourrissons	2203	1652	481,88%
Muramvya	100	791 avec 6 Nourrissons	371	420	791,00%
Muyinga	300	512 avec 4 Nourrissons	129	383	170,67%
Ngozi	650	1762 avec 13 mineurs et 17 Nourrissons	644	1105	466,3 %
Rumonge	800	1384 avec 1 Nourrisson	493	891	173,00%
Rutana	350	399 avec 1 Nourrissons	188	211	114,00%
Ruyigi	300	678 avec 3 Nourrissons	316	362	226,00%

- La population carcérale au mois de juin 2025 était de **11.368** prisonniers+**69** nourrissons=**11.437**.
- Le total des prévenus est de **5.138** adultes+**77** mineurs=**5.145**
- Le total des condamnés est de **5.960** adultes+6 mineurs= **5.215**
- Dans les 10 prisons de la zone d'action de l'ACAT-Burundi, la population carcérale est de **11.211** pour une capacité d'accueil de **4150** prisonniers.

## VIII. CONCLUSION

Les droits des prisonniers restent bafoués dans les établissements pénitentiaires, où l'administration chargée de leur protection est accusée de participer à ces violations.

Les prisonniers ayant des convictions opposées au parti au pouvoir sont particulièrement visés par ses partisans, qui les surveillent et leur infligent des traitements inhumains et dégradants.

De plus, des cas de privation de soins de santé sont signalés, aggravant la souffrance des prisonniers.

Cette situation est exacerbée par la surpopulation carcérale, créant des conditions de vie insupportables pour ceux qui sont enfermés.

ACAT-Burundi condamne fermement l'exclusion et le harcèlement continu des prisonniers, une situation dénoncée régulièrement.

## IX. RECOMMANDATIONS

### **A l'endroit du gouvernement du Burundi :**

- ✓ D'améliorer les conditions de détention en prenant des mesures de désengorgement des prisons et de traiter les prisonniers sur le même pied d'égalité,
- ✓ D'arrêter et de traduire en justice les auteurs des violations des droits de l'homme en général et ceux des prisonniers en particulier,
- ✓ De respecter les droits reconnus par les textes nationaux et internationaux aux prisonniers et surtout le droit à la santé qui est souvent violé, provoquant ainsi l'irréparable.

### **Aux organisations internationales et à la Communauté Internationale de :**

- ✓ Continuer à appuyer les initiatives de promotion des droits de l'homme au Burundi,
- ✓ Soutenir les actions de consolidation de la paix et de la sécurité,
- ✓ Garder un œil vigilant sur le Burundi et rappeler le gouvernement au respect des engagements pris en matière des droits humains, de la sécurité et dans la garantie de la paix et de la réconciliation.